

CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REDEVANCES DOMANIALES

Avis de convention d'occupation du domaine public N°19/095



- Port du Havre -
Publié le 5 Mars 2020

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au centre roulier sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de véhicules

Publication(s)



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/095
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au centre roulier sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de véhicules

Le titre de la procédure de publicité, le numéro 19/095, est une référence au titre de l'avis de convention d'occupation du domaine public n°19/095, dont le contenu est disponible sur le site internet du Grand Port Maritime du Havre au lien <https://www.gpmh.fr/avis-de-convention-d-occupation-du-domaine-public-n-19-095>

Le Grand Port Maritime du Havre a été créé par la loi n°100 du 12 août 2010 relative à l'organisation des ports de France et est régi par le décret n°100 du 12 août 2010 relatif à l'organisation des ports de France

Le Grand Port Maritime du Havre est une personne morale de droit public, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

Site de contact: www.gpmh.fr

Avis de convention d'occupation du domaine public N°19/095

PDF - 259.14 KO

 TÉLÉCHARGER

□